

**Demande de dérogation à la sectorisation scolaire
d'une commune extérieure pour venir à Villefontaine**

Première demande Renouvellement

Date de réception (avec justificatifs) :

Ecole de secteur :

Ecole demandée :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Niveau scolaire (2026/2027) :

Nom du (des) responsable(s) de l'enfant :

Adresse complète :

Tél. portable :

Tél. domicile :

Courriel :

Lieu et horaires de travail de la mère :

Tél. professionnel :

Lieu et horaires de travail du père :

Tél. professionnel :

Motif de la demande : si l'enfant est gardé par la famille, préciser leur nom, prénom, adresse et fournir impérativement une attestation sur

- Si l'enfant est gardé par la famille, préciser leur nom, prénom, adresse et fournir impérativement une attestation sur l'honneur établie par la personne qui garde l'enfant + copie de son justificatif de domicile (récent) + copie de sa carte d'identité.
- Si l'enfant est gardé par une nounrice, fournir impérativement une fiche de paie récente ou une copie de son contrat de travail.

Avis du Maire de la Commune du domicile :Favorable :

Signature et tampon de la Mairie du domicile :

Défavorable :

Observations :

Avis de l'Adjoint de Villefontaine en charge des affaires scolaires : favorable défavorable

Observations :

Date :

Signature :

Cet imprimé doit impérativement être renvoyé au service scolaire avant le 15 mai 2026, avec les justificatifs.

Tout dossier incomplet ne sera pas réceptionné. Les demandes seront examinées lors de la réunion de la commission qui se déroulera début juin 2026.

La décision définitive sera transmise aux familles par courrier.

ACCUSE DE RECEPTION D'UNE DEMANDE DE DEROGATION A LA SECTORISATION SCOLAIRE : vous avez déposé un dossier de dérogation qui sera étudié à la commission des dérogations début juin 2026. Une réponse vous sera apportée par écrit.